

/165-commande-publique/article/actualite/17730692-a-paris-l-avenant-au-marche-de-la-canopee-des-halles-n-est-toujours-pas-signé



ACTUALITÉ

A Paris, l'avenant au marché de la Canopée des Halles n'est toujours pas signé

Jean-Marc Matalon, Nathalie Moutarde (Le Moniteur Ile de France) | 31/05/2012 | 13:21 |

Commande publique



© Berger -Anziutti
Image de synthèse de la "Canopée", le projet architectural du jardin des Halles à Paris des architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti.

Le tribunal administratif avait exigé que la diminution de la rémunération des architectes soit actée aujourd'hui. Le délai ne sera pas tenu, mais la Ville de Paris promet que le contrat dûment modifié sera soumis à la commission d'appel d'offres fin juin.

La journée d'aujourd'hui était une date butoir. Elle ne sera pas respectée. Le 6 janvier, le tribunal administratif avait, en effet, fixé au 31 mai, la « dead line » pour que la Ville de Paris négocie un nouvel avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Canopée, la structure de verre de 14 m de haut destinée à envelopper le Forum des Halles.

L'objectif de la justice administrative, saisie par le préfet de région en raison de la flambée du coût de l'opération, était d'obtenir une réduction de près de 2 millions d'euros du budget prévu pour la rémunération des architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, au motif que le montant des honoraires bouleverse l'économie générale du contrat (1). Si, du côté de l'Hôtel de Ville on admet que l'échéance de ce 31 mai ne sera pas respectée, on assure également que le jugement de la chambre administrative ne comportait aucune « obligation stricte » et que le nouveau contrat - quasiment conclu - sera soumis à la commission d'appel d'offres fin juin. Par ailleurs, la municipalité indiquait dans une délibération de mars 2012, que la négociation d'un nouvel avenant engagé par son mandataire, la SemPariSeine, portait notamment « sur la diminution de certaines missions complémentaires aux missions obligatoires de la loi MOP prévues par le marché initial, par exemple, les missions d'assistance à la signalétique ou au choix des mobiliers des équipements publics ».

Des arguments qui n'ont pas convaincu les adversaires du projet. Ces derniers entendent à présent utiliser le dépassement du délai fixé par le tribunal administratif pour exiger l'arrêt des travaux. Selon l'association de riverains Accomplir, le chantier pourrait même être stoppé dès demain. Le feuilleton du contentieux autour de la Canopée des Halles pourrait donc connaître de nouveaux épisodes dans les prochaines heures.

Jean-Marc Matalon, Nathalie Moutarde (Le Moniteur Ile de France) | [Source LE MONITEUR.FR](#)